

LA GAZETTE DE MACHILLY

ÉDITION : NOVEMBRE 2024 N°167



MACHILLY



WWW.MACHILLY.FR



- | | | | |
|---|-----------------|---|--------------------|
| 1 | ÉDITO | 6 | VIE INTERCOMMUNALE |
| 2 | VIE MUNICIPALE | 7 | DERNIÈRE MINUTE |
| 3 | ÉVÈNEMENTS | | |
| 4 | VIE SCOLAIRE | | |
| 5 | VIE ASSOCIATIVE | | |

Chers Machiliens et chères Machiliennes

Entre arrêts maladies et difficultés de recrutement de nos agents, nos services ne sont pas fonctionnels à 100% et nous nous en excusons. Cependant, comme vous le constaterez, les projets continuent d'avancer, notre salle de fêtes sera inaugurée d'ici la fin de l'année et nos vœux pourront avoir lieu dans un bâtiment entièrement rénové. De même, l'avant-projet concernant les travaux de la piétonisation et de la voirie sont en bonne voie, et nous espérons pouvoir démarrer les travaux de sécurisation piétonnes dans le village d'ici le printemps. Dans le même temps, le groupe citoyen travaille sur l'agrandissement de notre école, notamment pour notre cantine devenue trop petite. Nous vous proposerons une réunion publique qui vous présentera l'avancée de tous ces projets prochainement.

Côté vie de village, l'automne est très animé, avec octobre rose, sa marche et son jeu de piste que nous espérons reconduire l'année prochaine, l'évènement annuel de novembre musical le samedi 9 novembre dans l'église de Machilly, la plantation des 1ers arbres de l'opération un arbre une naissance le samedi 16 novembre, et bien entendu toutes les animations des associations du village que vous retrouverez dans l'agenda en dernière page de la gazette qui auront encore lieu jusqu'à la fin de cette année à Saint Cergues.

Pour le bien vivre ensemble, nous incitons chacun et chacune à continuer à participer à notre vie de village dans la tolérance, avec empathie et entraide pour que notre village reste agréable pour toutes et tous.

LA MAIRE, PAULINE PLAGNAT-CANTOREGGI

ÉDITO

VIE MUNICIPALE

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

DÉLIBÉRATIONS DE JUIN ET SEPTEMBRE 2024

• CONVENTION POUR L'ACQUISITION, L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA FUTURE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-CERGUES :

Par délibération en date du 25 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'engagement de la commune de Machilly dans le projet d'acquisition et d'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) sur le territoire de Machilly en partenariat avec la commune de Saint-Cergues. Les locaux qui devraient abriter cet équipement sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment C de la résidence Vella Nova, 149 route de la Libération.



Le bâtiment ayant été livré au cours de l'été et afin de permettre la signature de la promesse d'achat, une convention a été conclue entre les deux communes afin de fixer les conditions du partenariat. Ainsi chacune des communes prendra en charge 50% des coûts d'acquisition des locaux, de leur aménagement et de l'entretien du par les propriétaires. La convention est conclue pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 30 ans.

Afin de faciliter la réalisation des travaux il a été convenu que la commune de Machilly assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

• ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DE L'HORAIRE D'EXTINCTION TOTALE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MACHILLY

Depuis le 1er août 2019, l'éclairage public est totalement éteint de minuit à cinq heures du matin sur le territoire communal.

Cette mesure permet de réduire la facture de consommation d'électricité mais elle contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Afin d'accentuer les bienfaits de cette mesure, le conseil municipal a donc décidé :

- de modifier l'horaire d'extinction et de la fixer à 23 heures (au lieu de minuit) jusqu'à 5 heures ,
- de procéder à l'extinction complète de l'éclairage public durant la période du 21 juin au 31 août, période pendant laquelle les jours sont les plus longs et l'efficacité de l'éclairage public très faible ;
- de prévoir qu'en période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu toute ou partie de la nuit.

Ces nouvelles mesures seront mises en œuvre dans les prochains mois.



DÉLIBÉRATIONS JUIN ET SEPTEMBRE 2024



- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE**

Depuis 2008 la commune de Machilly accueille une agence postale communale. La convention relative à l'organisation de ce service est arrivée à échéance et un nouveau Contrat de Présence Postale a été proposé à la commune.

Le conseil municipal a approuvé la conclusion de ce partenariat pour une durée de 3 ans, une nouvelle convention devant être soumise à la commune avant l'échéance. La durée hebdomadaire minimale d'ouverture obligatoire est de 12 heures, étant entendu que l'agence est ouverte 16 heures par semaine en fonctionnement normal.

- **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'USEP DE MACHILLY**

Depuis de nombreuses années un partenariat est développé avec l'USEP de Machilly dont l'objectif est de développer la culture sportive de l'enfant. Ces ateliers qui sont proposés durant le temps de midi offrent la possibilité aux enfants de s'initier à la vie associative en exerçant des responsabilités au sein de l'association sportive scolaire de leur école.

Pour l'année scolaire qui vient de démarrer, la commune mettra à disposition de l'USEP les locaux et équipements sportifs pour la période du 7 novembre 2024 au 26 juin 2025. Les enseignants engagés dans l'association proposeront des ateliers de trente minutes à une heure par semaine, le jeudi entre 12h00 et 13h45. Gymnastique, jonglage, basket et vélo seront ainsi proposés tout au long de l'année.

- **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE PÉRISCOLAIRE :**

Afin de mettre à disposition des parents qui utilisent les services de la garderie, de l'étude et de la cantine, un outil moderne d'inscription et de paiement, la commune avec un prestataire informatique a mis en place depuis la rentrée un « Portail famille ». Accessible depuis le site internet de la mairie, il permet à chaque famille de créer son dossier numérique et de procéder aux inscriptions des enfants dans les différents services. Un nouveau mode de paiement et désormais disponible puisque les parents pourront opter pour le paiement par carte bancaire.

Ce changement a nécessité de modifier le règlement intérieur du service périscolaire afin de l'adapter aux nouvelles règles qui ont du être mises en place avec la dématérialisation du dossier, la modification des délais pour ajouter ou supprimer un repas etc.

Nous remercions tous les parents qui ont su s'adapter dans un délai très court à ce nouveau système ; la prochaine échéance étant la première facturation qui nous l'espérons se passera sans trop de problème.



RENOVATION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE



Les travaux de rénovation de la Salle d'Animation Rurale (SAR) ont pris fin il y a quelques semaines, offrant un nouvel espace moderne et fonctionnel tout en respectant notre identité villageoise. Il nous tenait à cœur que ce projet soit aussi exemplaire en matière de développement durable.

Afin de découvrir ensemble le résultat de cette rénovation, la commune organise une inauguration publique le samedi 23 novembre à 11h00 sur place.

Ce projet n'aurait pas pu aboutir sans la subvention de nos différents partenaires que nous remercions vivement pour leur soutien.

CDAS 2021 et 2022 Département Haute-Savoie	169 653.00 €
SYANE pour rénovation énergétique	60 000.00 €
DSIL (État)	125 793.00 €
Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes	254 000.00 €
État - Fonds Vert	350 000.00 €
Sous-Total Subventions	959 446.00 €

Financé par



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

haute savoie
le Département

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

UNE NAISSANCE UN ARBRE

Grande nouveauté à Machilly ! Cette opération, qui tenait à cœur l'équipe municipale, permettra avant tout de célébrer la naissance de chaque petit machillien(ne).

Elle contribuera en même temps à l'amélioration du cadre de vie des habitants, favorisera la préservation de l'environnement en permettant de lutter contre le réchauffement climatique tout en favorisant la biodiversité (les arbres fournissent gîtes et couverts à de nombreuses espèces) et en luttant contre l'érosion des sols.

Avec le dispositif "Une naissance, un arbre", le village s'engage à planter un arbre pour tout enfant né dans un foyer de Machilly. Différentes essences ont été choisies, toutes adaptées à notre territoire et aux variations de notre climat – noyer, aulne, charme, robinier faux-acacia ou encore Liquidambar. Les arbres seront essaimés dans différents endroits du territoire, en commençant par le lac.

Le prénom de chaque enfant « parrain » sera accroché autour du tronc de leur arbre si les parents ont donné leur accord, dans le cas contraire seule l'année de naissance figurera sur cette plaque.

Ainsi, en 2023, nous avons eu le plaisir d'accueillir 14 nouveaux petits machillien(iennes) ; autant d'arbres qui seront plantés **le samedi 16 novembre 2024 à 11h00** ! Les parents seront conviés lors de la plantation. Toute personne qui voudra nous aider sera également la bienvenue.

Attention !

Nous n'avons pas connaissance en mairie des enfants nés à l'étranger et notamment en Suisse. Si vous êtes dans ce cas n'hésitez pas à vous signaler en mairie en fournissant une copie de l'acte de naissance de votre enfant. Nous pourrons planter en 2025 l'arbre de votre enfant né en 2024.



LEMAN STOP, UN SERVICE GAGNANT-GAGNANT

95% des automobilistes circulent seuls dans leur voiture à 5 places. Les conséquences sont bien connues : bouchons quotidiens et stationnement hasardeux.

En regroupant 2 à 3 personnes par véhicule, on réduirait d'autant le nombre de véhicules sur la route et le paysage routier s'en trouverait radicalement transformé : circulation fluide et places de stationnement faciles à trouver.

C'est le but que vise ce nouveau service gratuit que l'on trouve dorénavant à Machilly et dans 5 communes voisines. Le principe est très simple : 2 jours sur 3, au lieu de prendre votre véhicule, vous vous placez à côté de l'arrêt Léman Stop le plus proche de chez vous et vous pointez du doigt votre destination qui se trouve sur l'une des 5 plaques à disposition sur le mobilier en bois. Les retours des premiers utilisateurs montrent que le temps d'attente est très court, de l'ordre de quelques minutes.

Vous pourrez ainsi voyager gratuitement, sans souci de stationnement et en bonne compagnie. Quand au conducteur, il aura la satisfaction de retirer 1 ou 2 voitures sur son trajet et de libérer autant de places de stationnement à sa destination, Si une majorité d'automobilistes jouent le jeu, tout le monde y trouvera son compte et la vie sera plus agréable pour tous. Soyez précurseurs et tentez l'aventure, vous y prendrez vite goût. Si vous ne savez pas où se trouve l'arrêt le plus proche de chez vous, consultez le site <https://www.covoiturage-leman.org/comment-ca-marche-leman-stop>. A Machilly, nous avons un arrêt devant l'arrêt de bus, en face de la gare.



NOUVEAUX HABITANTS

Vous êtes nouveau sur la commune ? Nous vous souhaitons la bienvenue et nous nous réjouissons de vous compter parmi les nouveaux Machilliennes et Machilliens.

Venez nous rencontrer à l'accueil de la mairie et inscrivez-vous pour la prochaine cérémonie des vœux du Maire au cours de laquelle les nouveaux arrivants sont mis à l'honneur et reçoivent un cadeau de bienvenue.

Afin de faciliter votre intégration et de répondre à vos interrogations, nous vous invitons à visiter notre site internet (www.machilly.fr). Vous y trouverez de précieux renseignements sur la vie dans notre commune : l'école, les associations, le conseil municipal, les infos pratiques...

Dorénavant, notre commune est également la vôtre, elle offre de nombreux avantages qui vous permettront de vous adapter rapidement à votre nouvel environnement.

INSCRIPTION POUR LES COLIS DE NOËL

Si vous avez plus de 70 ans et que vous habitez la commune de Machilly, vous pouvez vous inscrire en mairie pour recevoir à votre domicile un colis de Noël offert par le Centre Communal d'Action Social



RECENSEMENT DES FRONTALIERS

Tous les ans, le Département de la Haute-Savoie procède à la répartition de la contribution financière genevoise (CFG). Cette répartition est calculée proportionnellement au nombre de frontaliers habitant les communes du département et travaillant dans le canton de Genève.

Pour que la commune reçoive cette contribution, il est nécessaire que votre adresse de résidence soit inscrite sur votre permis de travailleur frontalier (permis G), c'est pourquoi si vous avez emménagé sur la commune de Machilly il est important de déclarer votre changement d'adresse auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) à l'adresse suivante :

Office cantonal de la population et des migrations

Case postale 2652

1211 Genève 2

Le formulaire est disponible en mairie.

Si vous avez la nationalité suisse merci de vous rapprocher de la mairie pour mettre à jour votre situation.



ÉVÉNEMENTS

RETOUR SUR LE 14 JUILLET

Le 13 juillet dernier, Machilly a célébré la Fête Nationale. Après les discours officiels qui se sont déroulés aux Monuments aux Morts, les habitants se sont retrouvés sur l'esplanade du lac pour une soirée dédiée à la musique et à la fête. Un beau moment de la vie de notre village qui a réuni 600 personnes de toutes les générations. Convivialité et bonne ambiance bon enfant ont été les maîtres mots de cette fête où l'Harmonie Municipale, le Foyer Rural, l'Association de Chasse et le Sou des Ecoles ont été à pied d'œuvre pour proposer boisson et nourriture !

Côté musique, deux groupes se sont succédés sur scène à partir de 20h. C'est d'abord le « Machilly Brass Band » qui a eu l'honneur d'ouvrir la soirée et par la même occasion faire leur première scène sonorisée. Et quelle première ! Le public a été conquis par leur talent et leur maîtrise !

C'est ensuite « Funk On The Water » qui a pris le relais pour deux heures de show, reprenant les meilleurs tubes du moment, devant un public survolté !

Pour clôturer la soirée, le ciel s'est illuminé avec le traditionnel feu d'artifice qui a émerveillé petits et grands.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, toujours plus nombreux !



80 ANS DE LA LIBÉRATION DE MACHILLY

Jeudi 15 août 2024, Machilly et Saint-Cergues se sont réunis pour célébrer les 80 ans de la libération de nos communes. Suite aux cérémonies au foyer l'Arbre de Vie (ancienne hostellerie savoyarde) et au bois Davaud, les habitants des deux villages, venus en nombre, se sont retrouvés pour le verre de l'amitié et le bal de la libération sur l'esplanade de la salle des fêtes de Saint-Cergues.

A cette occasion, nous avons eu l'honneur de recevoir Lionel Martin, résistant français FTP, combattant FFI, faisant partie des derniers résistants encore vivants ayant libéré la Haute-Savoie et à avoir participé à la refondation du 27e BCA fin 1944. Âgé aujourd'hui de 102 ans et vivant aux Etats-Unis, Lionel a souhaité revoir Machilly et Saint-Cergues, deux villages auxquels il est particulièrement attaché. Un homme libre, humble et engagé qui incarne la Résistance. A cette occasion, Lionel Martin a été fait citoyen d'honneur de nos communes.



La soirée s'est poursuivie avec un grand bal de la libération animé par l'orchestre "Duo Bel Epok" qui a fait danser nos deux villages !

Nous tenions à remercier l'Harmonie Municipale pour son accompagnement lors des cérémonies et pour avoir tenue la buvette toute la soirée ainsi que tous les habitants de Machilly et Saint-Cergues d'avoir été aussi nombreux pour ce 80e anniversaire de la libération.



LE RETOUR DU TRIATHLON



Après une année d'absence, la gème édition du triathlon de Machilly a eu lieu le dimanche 25 août dernier. Organisé par le club TriSalève avec l'appui de la commune, cette 9e édition s'est déroulée dans une très bonne ambiance à partir de l'esplanade du lac. Plus de 350 participants se sont adonnés à cette discipline exigeante mêlant natation, cyclisme et course à pied.

Tout au long de cette journée ensoleillée les triathlètes se sont élancés dans les différentes catégories ouvertes cette année : jeunes (poussins et pupilles), découverte et contre-la-montre individuel, en relais ou en duo. Nous tenions à remercier le club TriSalève ainsi que les nombreux bénévoles présents pour l'organisation et la réussite de cet évènement.

LE FESTIVAL FRICTION(S)

Organisé par Château Rouge, Friction(s) est un festival de rue gratuit et pluridisciplinaire qui fait dialoguer théâtre, musique, cirque, danse...

Cette année encore, le festival a fait un arrêt à Machilly pour une représentation exceptionnelle avec un duo de piano flottant sur le lac !

Entre musique classique, improvisations et musique du monde, les 350 personnes présentes, ont pu découvrir un ballet pour deux pianos qui dansent au rythme de la musique et des courants. Tranquillement installé sur les rives du lac de Machilly, le public a pu profiter de cet instant plein de poésie.

Un moment magique dans un décor exceptionnel...



OCTOBRE ROSE



Malgré une météo capricieuse, ce sont 70 personnes qui ont bravé courageusement la pluie, samedi 12 octobre 2024, pour participer à la marche rose organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune. Cette quatrième édition innovait avec au choix un parcours de 7km ou un jeu de piste qui permettait de découvrir l'histoire de notre village autour de 18 énigmes à résoudre !

L'évènement a permis de récolter 600 euros qui ont été entièrement reversés à l'association Hope qui a pour but d'accompagner des femmes pendant et après un cancer.

Un grand merci aux bénévoles et aux participants pour leur mobilisation en faveur de cette cause importante.

Dès 50 ans, se faire dépister peut sauver la vie !

En France, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. On estime qu'il y aura près de 62 000 nouveaux cas de cancer du sein chez la femme cette année. Sa mortalité tend à diminuer depuis quelques années.

Détecté tôt, il est généralement plus facile à traiter avec moins de risques de séquelles, un meilleur résultat thérapeutique et donc une augmentation des chances de guérison.

Un dépistage régulier rend possible un diagnostic précoce de ce cancer.



VIE SCOLAIRE

RENTRÉE 2024 À MACHILLY

Ce lundi 2 septembre, à 8h30, la cloche a sonné l'heure de la rentrée pour nos 129 élèves.

Dans la joie de se retrouver, les élèves et leurs familles ont été accueillis par Mme la maire, qui a dit quelques mots, notamment sur le fonctionnement périscolaire, avec la mise en place du numérique pour les formalités administratives liées aux services.

L'équipe enseignante, au complet, a ensuite appelé les élèves répartis en 5 classes de double niveau :

- La classe de Me Tiffany VENERA, qui rejoint l'équipe cette année et encadre 7 CM1 et 19 CM2,
- La classe de Me Jennifer RIZZO composée de 9 CM1 et 17 CE1,
- La classe de Me Emeline LEBLANC, remplacée par Me Lucas ARNAUD jusqu'en octobre, accueille 15 CE2 et 10 CP,
- La classe de Me Christelle DUCRUET, accompagnée de Maéva GUILLET, ATSEM et responsable du service périscolaire, se compose de 16 grande section de maternelle (GS) et 10 de moyenne section (MS),
- La classe de Me Véronique MARTIN, directrice, accompagnée de Lorie CHALUT, ATSEM et de Mme Léa GONZALEZ (les mardis) regroupe 12 MS et 14 en petite section (PS).

Enfin, nous avons la chance cette année d'accueillir Lydie DELERCE, volontaire sur le poste de service civique, qui renforcera toutes les classes jusqu'en juin.

Notre équipe périscolaire est également au complet pour cette rentrée avec Laurence CHALLANDE et Laure RIME, qui assurent les temps de garderie, d'étude et l'accompagnement de la cantine ; Magalie FAVRE et Mariia KOTYK pour la gestion de la cuisine et l'entretien du restaurant scolaire ; Lorie CHALUT pour l'accompagnement et le service en salle ainsi que Perle ORIEZ, nouvellement recrutée, pour l'accompagnement au restaurant scolaire et l'entretien des locaux.

Nous leurs souhaitons à tous, petits et grands, une agréable année scolaire !



VIE ASSOCIATIVE

FOYER RURAL

Envie de se maintenir ou de se remettre en forme ? Le Foyer Rural de Machilly a ce qu'il vous faut !

L'association et sa professeure de gymnastique, Emilie, vous propose du lundi au mercredi des cours de gym pour petits et grands. Les cours se déroulent derrière la Mairie pour les adultes et à l'école élémentaire pour les enfants.

Pour les adultes :

- Strong : lundi de 19h à 20h
- Pilates : mardi 14h à 15h et mercredi de 19h30 à 20h30
- Renforcement musculaire : mercredi de 18h15 à 19h15

Pour les enfants :


- Gym moyenne et grande section : mercredi 9h à 9h45
- Gym CP et CE1 : mercredi 9h45 à 10h45
- Gym CE2 et CM1 : mercredi 10h45 à 11h45
- Gym CM2 et Collégiens : mercredi 13h45 à 14h45

Venez nombreux vous inscrire aux cours de gym organisé par Le Foyer Rural

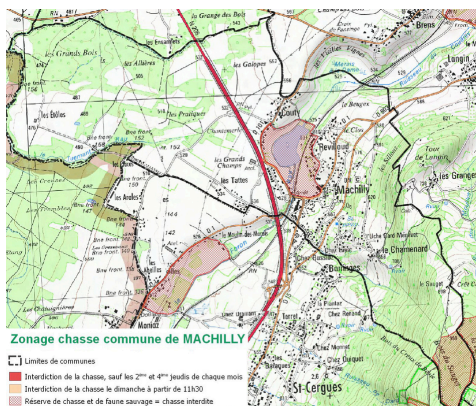
LIEU : Commune de Machilly, derrière la mairie pour les adultes et à l'école élémentaire pour les enfants

REPRISE DES COURS : Semaine du 9 septembre 2024

ENFANTS : Gymnastique (de MS à GS)	Mercredi 9h - 9h45
Gymnastique (de CP à CE1)	Mercredi 9h45 - 10h45
Gymnastique (de CE2 à CM1)	Mercredi 10h45 - 11h45
Gymnastique (de CM2 à collège)	Mercredi 13h45 - 14h45
ADULTES : Strong	Lundi 19h - 20h
Pilates	Mardi 14h - 15h Mercredi 19h30 - 20h30
Renforcement musculaire	Mercredi 18h15 - 19h15



INSCRIPTION EN LIGNE DIRECTEMENT SUR NOTRE SITE INTERNET OU SUR PLACE LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT
POSSIBILITÉ D'UN COURS D'ESSAI



ACCA MACHILLY

Sur le département de la Haute-Savoie, la période d'ouverture de la chasse à tir est fixée du dimanche 8 septembre 2024 à 7h au dimanche 19 janvier 2025 au soir.

Les jours de chasse sur la commune de Machilly sont les jeudis, samedis, dimanches et les jours fériés.

VIE INTERCOMMUNALE

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES VA CHANGER !



POURQUOI
CE CHANGEMENT ?



DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE



Des déplacements optimisés pour tous

Les camions de collecte doivent parcourir de nombreux kilomètres pour peu de bacs collectés et font face à des difficultés d'accès (dénivelés, chemins étroits, neige, etc.). Avec la collecte de proximité (déjà en place pour le tri du verre et des emballages), les trajets des camions seront optimisés, réduisant les émissions de CO₂ !

À noter que vous n'aurez pas à faire de trajets supplémentaires : les emplacements des conteneurs collectifs ont été choisis avec la commune de Machilly pour être, soit accessibles à pied, soit sur les « chemins de vie » vous permettant d'inclure la dépose de vos déchets lors de vos trajets quotidiens.

Un meilleur taux de recyclage

Dans de nombreux territoires ayant adopté la collecte de proximité, le résultat est sans appel : le tri augmente et le volume des ordures ménagères diminue. Recycler ses déchets permet d'éviter leur incinération en leur donnant une seconde vie, ce qui contribue à l'économie et la préservation de nos ressources naturelles (1,6 millions de tonnes de CO₂ évitées en France par an grâce au tri).

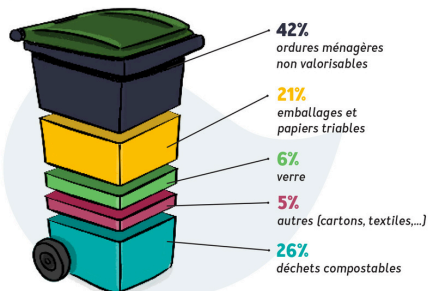
Au 1^{er} trimestre 2025, votre poubelle individuelle sera remplacée par huit points d'apport collectifs.

Sur chaque point, vous trouverez des conteneurs à ordures ménagères, des conteneurs de tri et de verre. Des conteneurs textile et carton ainsi que des composteurs seront ajoutés selon l'espace disponible.

POURQUOI
CE CHANGEMENT ?

🗑️ RÉDUIRE LA POUBELLE GRISÉ

Depuis la mise en place de la distribution gratuite de composteurs (2019) et les nouvelles consignes de tri (2023), seuls 42% de nos déchets devraient avoir leur place dans la poubelle grise si les bons gestes de tri étaient adoptés. Pourtant, une bouteille en verre sur deux et presque 5 000 tonnes d'emballages et papiers y sont jetés par facilité chaque année.



Composition moyenne des poubelles grises des habitants d'Annemasse Agglo

Faire circuler un camion spécifique pour collecter les ordures ménagères qui représentent moins de la moitié du volume total de nos déchets n'est plus en cohérence avec les enjeux environnementaux actuels. Annemasse Agglo préfère investir dans le tri, le compostage et le réemploi.

POURQUOI
CE CHANGEMENT ?

👤 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE COLLECTE

Le métier de ripeur est considéré comme l'un des plus accidentogène en France : accidents de la route, troubles musculosquelettiques, risques sanitaires... On compte près de 400 accidents graves chaque année. Avec la collecte automatisée des conteneurs collectifs, le métier de ripeur est plus confortable et plus sécurisé.



Triez vos déchets correctement
grâce aux consignes de tri

+ D'INFOS ET CONTACT

Service gestion et prévention des déchets

www.annemasse-agglo.fr

04 50 87 88 88

PLANNING

COMMENT VA SE PASSER

LE CHANGEMENT ?

DÉBUT 2025



Travaux : vous pourrez bientôt consulter les futurs emplacements sur annemasse-agglo.fr

DÉBUT 2025



Nos agents vous rendront visite pour vous expliquer les changements et répondre à vos questions

1^{ER} TRIMESTRE 2025



Dernière collecte des bacs individuels (date à venir)

APRÈS LE CHANGEMENT DE COLLECTE



Reprise des bacs individuels :
Un récupération des bacs individuels sera organisée par Annemasse Agglo pour les habitants qui le souhaitent, sans rachat

+ DE COMPOSTAGE !



Des composteurs sont mis en place sur certains points de collecte. Vous pouvez récupérer un seau de cuisine gratuitement à la mairie pour trier les déchets alimentaires. En complément, Annemasse Agglo travaille actuellement avec les copropriétés pour déployer des composteurs collectifs en pieds d'immeubles.



Demandez un composteur
gratuit pour vos déchets
alimentaires

LE CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE A CHANGÉ !

Annemasse Agglo a remplacé les vignettes par un système de contrôle d'accès avec lecture de plaques d'immatriculation. L'accès en déchetterie reste gratuit pour les habitants !

Pourquoi un contrôle d'accès ?

Sur le territoire de l'agglomération, la collecte et le recyclage des déchets sont une compétence des services d'Annemasse Agglo. Ce sont donc ses administrés qui en assument la charge financière par le biais de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères) qui est une ligne d'imposition sur la taxe foncière. Ainsi, pour une juste prise en compte des dépenses liées au traitement des déchets, les élus d'Annemasse Agglo ont fait le choix en 2019, à l'instar de nombreuses collectivités françaises, d'instaurer un contrôle d'accès à l'entrée des 4 déchetteries du territoire.



NOUVEAU CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE



Remplacement des vignettes d'accès par un système de lecture de plaque d'immatriculation



Enregistrez-vous en ligne pour continuer d'accéder aux déchetteries

+ d'infos



Service gestion des déchets
04 50 87 88 88
infos@annemasse-agglo.fr

Vers une amélioration des conditions de travail des agents d'accueil !

Les agents d'accueil des déchetteries sont confrontés à de très nombreuses incivilités de la part d'usagers qui essaient de passer en force malgré l'absence de vignette. Or, leur métier consiste avant tout à s'assurer de la bonne valorisation des déchets sur place, de veiller à la sécurité des usagers et au bon fonctionnement des sites. Grâce au système d'ouverture par lecture de plaques, les agents d'accueil n'ont plus à vérifier les accès ni à rentrer en négociation avec les usagers.

Vers une sécurité renforcée

En plus de vérifier l'autorisation d'accès, le système contrôle le nombre de véhicules présents simultanément sur les déchetteries. En cas de forte affluence, la barrière ne s'ouvre que lorsqu'une place se libère. Cette fonctionnalité permet d'améliorer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes mais aussi d'avoir une meilleure disponibilité des agents d'accueil pour guider les usagers dans le tri de leurs déchets.

Inscrivez-vous !

Les barrières sont fermées depuis le 1er octobre. Pour continuer à accéder aux déchetteries, inscrivez-vous directement sur le site d'Annemasse Agglo : www.annemasse-agglo.fr

LA ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ, POUR MIEUX RESPIRER SUR L'AGLLO !

La ZFE-m, obligatoire à Annemasse Agglo, vise à améliorer la qualité de l'air et la santé publique. Elle encourage de nouvelles mobilités face aux défis climatiques et énergétiques. Les véhicules les plus polluants seront progressivement interdits dans certaines zones. Commandez dès maintenant votre vignette Crit'Air, bientôt indispensable pour circuler dans la ZFE.

Un processus démocratique et transparent

La consultation, qui se déroulera du 25 septembre au 22 novembre 2024, permettra de recueillir les avis des citoyens, des acteurs économiques, des associations et des institutions concernées. Tous les documents relatifs au projet de ZFE-m sont disponibles sur www.annemasse-agglo.fr/zfe. Les citoyens peuvent y déposer leurs avis et suggestions.

Les étapes clés de la mise en place

- 18 septembre 2024 : Approbation du lancement de la consultation par le conseil communautaire
- 25 septembre - 22 novembre 2024 : Période de consultation
- 18 décembre 2024 : Vote final du conseil communautaire sur le projet de ZFE-m prenant en compte les contributions
- 1er janvier 2025 : Mise en œuvre de la ZFE-m

Préparez-vous dès maintenant

Dès le 1er janvier 2025, tous les véhicules circulant dans la ZFE-m devront être munis d'une vignette Crit'Air. Cette vignette classe les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes, de 0 (véhicules électriques) à 5 (véhicules les plus polluants). La mise en place de la ZFE-m nécessite donc que les automobilistes s'équipent dès à présent. En effet, à partir du 1er janvier 2025, les véhicules non classés (c'est-à-dire sans vignette Crit'Air) ne seront plus autorisés à circuler dans le périmètre de la ZFE-m.

Les automobilistes sont invités à anticiper cette obligation en se procurant leur vignette sur le site officiel : www.certificat-air.gouv.fr



AGENDA



FOIRE AUX SKIS

Organisé Ski Club de Saint-Cergues à la
salle des fêtes de Saint-Cergues à 09h00

16/11



INAUGURATION SAR

Inauguration publique de la Salle
d'Animation Rurale à 11h00

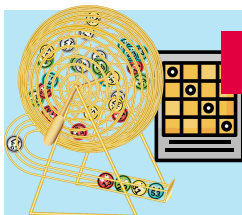
23/11



CREATIVA

Salon des arts et de l'artisanat à la salle
des fêtes de Saint-Cergues

23-24/11



LOTO

Organisé par le Sou des Écoles à la salle
des fêtes de Saint-Cergues à 19h00.

30/11



DÉCOMPTE DE NOËL

Retrouvez chaque jour sur les maisons de
la route de Couty le décompte de Noël

01-25/12



MARCHÉ DE NOËL

Organisé à la Ferme Lionnet de 9h30 à 16h00. Vente de décorations de Noël, restauration...

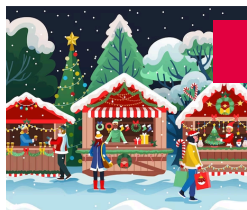
01/12



REPAS DES AINÉS

Organisé par le Foyer Rural à la salle des fêtes de Saint-Cergues à 11h30

01/12



MARCHÉ DE NOËL

Organisé par l'association les Framboises, Place du Pré Crémé à Saint-Cergues

07-08/12



PETIT DÉJEUNER CONTÉ

Organisé par la MJC des Voirons à la salle des fêtes de Saint-Cergues à 8h00

08/12



RÉUNION PUBLIQUE

Réunion publique sur les grands projets de Machilly, à la SAR à 19h00

12/12



VOEUX A LA POPULATION

Les Vœux à la population se dérouleront le vendredi 10 janvier à 19h00 à la SAR

10/01



DERNIÈRE MINUTE

Ouverture d'une agence France Service à Bons-en-Chablais

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, les conseillers France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Ce service est totalement gratuit.



France Services se situe dans les locaux de la mairie
Au 15 place Henri Boucher, à Bons-en-Chablais

Horaires d'ouverture :

Mardi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Mercredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Jeudi : 09h00 - 12h00 (uniquement sur rendez-vous) / 14h30 - 19h00
Vendredi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Samedi : 09h00 - 12h00

Pour tout renseignement ou pour obtenir un rendez-vous :

04.23.32.31.10

franceservices@bons-en-chablais.fr

Besoin d'un ordinateur ou d'une aide pour vos démarches administratives ?



France
services

haute
savoie
le Département

Accueil,
information,
orientation

Aide à l'utilisation
des outils
numériques

Accompagnement
aux démarches
administratives

Nos conseillères sont là pour vous



Un accompagnement
individuel dans
vos démarches
administratives.



Un espace numérique
pour réaliser
vos démarches.



bons
en-Chablais

LA GAZETTE DE MACHILLY

Publication: Octobre 2024

Directrice de la publication : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Maire

Rédaction-Conception : P.PLAGNAT, A.DUCRETTET, L.DEGUINE
G.CENCI, C.METZGER, G.STEHLE, G.DEREMBLE

Relecture: P.PLAGNAT, A.PETIT, G.DEREMBLE, G.STEHLE

Photos et illustrations : Pixabay, Freepik, Canva, Annemasse Agglo

Impression : ReprLeman